
N° 96-0589 - Déplacements et voirie - Craponne - Acquisition de deux parcelles de terrain cédées gratuitement en application d'un permis de construire et d'un arrêté de lotissement - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1996, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous soumetts le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, des deux parcelles de terrain ci-après désignées, nécessaires à des élargissements de voirie et qui lui sont cédées gratuitement, conformément aux dispositions d'un permis de construire et d'un arrêté de lotissement.

Situation	Superficie (en mètres)	Destination	Propriétaires	Observations
Craponne - 24, rue Mauvernay -	90	élargissement de la rue Mauvernay -	époux Debauge -	permis de construire n° 53 971 du 20 mars 1981 -
Saint Genis les Ollières - rue des Usclards -	180	élargissement de la rue des Usclards -	association syndi- cale libre du lotis- sement "le Pré" -	arrêté de lotissement n° 692 058 800 007 du 10 janvier 1989 -

B. Propose d'approuver les compromis destinés à permettre la régularisation de ces opérations et de l'autoriser à signer les actes authentiques à intervenir ;

Vu lesdits compromis ;

Vu le permis de construire n° 53 971 du 20 mars 1981 ;

Vu l'arrêté de lotissement n° 692 058 800 007 du 10 janvier 1989 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les compromis destinés à permettre la régularisation de ces opérations.

2° - Autorise monsieur le président à signer les actes authentiques à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,